



Dommmages et interets pour annulation vente

Par Visiteur

Mon conjoint a vendu son restaurant en septembre 2007,l'acte de vente s'est fait chez un avocat mais ce dernier n'avait pas vérifié la solvabilité de l'acheteur et il s'est avéré que celui ci était interdit bancaire dans l'impossibilité d'avoir ses prêts.....L'annulation de la vente a donc été signe par les 2 parties 8 jours après, chez le même avocat....L'acheteur a aussi signe des dommages et intérets à hauteur de 7000 euros .Un an après, bien sur, il ne nous rien payé et l'avocat qui a été plus que léger dans cette affaire n'engage aucune procédure pour vérifier sa solvabilité et l'obliger à nous payer.

que peut on faire pour récupérer cet argent?, faut il engager une procédure et auprès de qui .?
merci de vos conseils

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Vous pouvez remplir une requête en injonction de payer. Pour cela, vous pouver télécharger un formulaire sur le site internet du ministère de la justice. Une fois remplie, vous pouvez l'envoyer au greffe du tribunal du lieux ou réside le défendeur.

Cordialement.

Par Visiteur

Pouvez vous me préciseur qui est nomme par " le defendeur" merci

Par Visiteur

Bonjour.

A oui, pardon, c'est votre adversaire!

Cordialement.